

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1757

présenté par

Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	3 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	3 000 000	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 3 millions d'euros les moyens du Réseau Canopé afin de garantir sa capacité à former et accompagner les personnels enseignants, et de limiter à 35 le nombre de suppressions de postes prévues en 2026. Le PLF 2026 programme en effet la disparition de 111 emplois au sein de l'établissement, soit près de 10 % de ses effectifs et la quasi-totalité des postes supprimés dans la mission « Enseignement scolaire ». Une telle coupe, inédite, fragiliserait gravement la formation continue, entraînerait des suppressions d'emplois contractuels sur l'ensemble du territoire et créerait un risque social important, en plus de rompre avec la trajectoire pluriannuelle de réduction progressive des effectifs.

Alors même que la subvention stagne autour de 82 M€, de nouvelles dépenses incompressibles (participation employeur à la mutuelle, hausse du GVT, augmentation des coûts d'exploitation) aggravent la situation financière d'un opérateur déjà marqué par un déficit structurel.

Il appartiendra au gouvernement de lever le gage.